

Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

SCI BIJA

36 RUE DES MESANGES

51130 VERTUS - BLANCS COTEAUX

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/12/2025	F01251200381	412750	F01251200381	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Maillard					
RJB253A300	C25/30 XF2 S3 Dm20 CEM2 300	3	M3	135.00	405.00	20 %
TI	Transport incomplet	3		23.00	69.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3	UN	1.50	4.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3	UN	2.50	7.50	20 %
552	REP	3	UN	1.68	5.04	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 18/12/2025 du montant : 589.25 € par :					
	VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 31/12/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 491.04 €

Total TVA : 98.21 €

Total TTC : 589.25 €

RESTE A PAYER : 0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251200381	F01251200381	31/12/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275822 Maillard						
22/12/2025	001124842	412750	RJB253A300	C25/30 XF2 S3 Dm20 CEM2 300	3	M3
22/12/2025	001124842	412750	552	ECO-PARTICIPATION	3	UN